



mutation du mari de mon ex femme en nouvelle caledonie

Par **PhilippeB**, le **05/01/2010** à **11:38**

Bonjour,

1 mois apres le divorce, mon ex femme s'est remariee.

Elle a la garde de notre fille de 6 ans et j'ai un droit de visite et d'hebergement correspondant au premier week end de chaque mois ainsi que la moitie des vacances scolaires (elle habite en bretagne et moi dans le sud).

Son mari a obtenu une mutation de deux ans en nouvelle caledonie.

Ils m'ont propose de la voir une fois par an en nouvelle caledonie. Ce qui est completement inacceptable pour moi. Je suis tres proche de ma fille mais aussi ses grands parents, ses oncles et tantes, ses cousins. Je ne peux absolument pas accepter d'etre coupe de la vie de ma fille pendant deux ans.

Cette situation me bouleverse, que dois je faire?

Par **loe**, le **05/01/2010** à **12:31**

Bonjour,

Il vous faut contacter le JAF pour demander la garde de votre fille.

Par **PhilippeB**, le **05/01/2010** à **15:09**

Merci pour la rapidite de votre reponse.

En fait je suis en plein flou et je ne connais personne de mon entourage qui puisse me renseigner.

Quelles sont mes chances d'obtenir la garde de ma fille?

Si la garde ne m'est pas accordee, comment pourrais je voir ma fille, comment les grand parents et le reste de la famille pourront la voir?

Dois je faire appel a un avocat ou bien je dois faire appel a un juge par moi meme et comment?

Par **Laure11**, le **05/01/2010** à **19:32**

Bonsoir,

Il faut saisir, en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de votre ex-épouse.

Un avocat n'est pas nécessaire puisque votre divorce est prononcé, mais vous pouvez très bien contacter un avocat et demander qu'il entame une procédure en référé (procédure rapide).

Nous ne pouvons pas vous dire quelles sont vos chances pour avoir la garde de votre fille, mais il est certain que le JAF modifiera le droit de visite et d'hébergement. Le JAF statue toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Cordialement.

Par **lolodvd**, le **26/07/2010** à **00:48**

bonsoir,

quelle a été la suite de votre problème de garde d'enfant ?

est ce que le JAF a pu vous aider ?

je vais être dans une situation similaire